

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 181
concernant l'engagement de trois aspirants de police pour l'école 2011
dans le cadre de la réforme policière**

Demande d'un crédit de dépenses de fonctionnement de CHF 470'400.--

Nyon, le 26 octobre 2010.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission, composée de MM. Jacky Colomb, président, Gregory Durand, Tefik Rashiti, Joël Tawil, Knut Ruprecht (remplace Mme Pierrette Chenevard) et de Mme Josette Gaille, rédactrice du rapport, s'est réunie le lundi 25 octobre pour étudier le préavis cité en marge. M. Albert Graf était excusé.

La Commission remercie Madame la Municipale Elisabeth Ruey-Ray et Monsieur Philippe Seiler, Commissaire, pour leurs explications et pour toutes leurs réponses aux nombreuses questions posées par les commissaires.

Selon le protocole d'accord entre le canton et l'UCV et l'ADCV, la police municipale se verra confier de nouvelles tâches comme l'enregistrement de plaintes pénales ainsi que les constats d'infractions. Dès lors, la population pourra s'adresser indifféremment à la police municipale ou à la gendarmerie.

La Municipalité sollicite de pouvoir inscrire 3 aspirants de police à l'école de Savatan en 2011 pour qu'ils soient opérationnels en 2012, date de l'application du protocole d'accord. Dès 2012, le canton participera au financement de la police nyonnaise en rétrocédant 2 points d'impôts, soit environ 2 millions de francs. La demande d'un crédit de dépenses de fonctionnement de CHF 470'400,- ne concerne donc que l'année 2011 et ne grèveront pas les finances communales des années suivantes.

La commune de Prangins, qui est pleinement associée à ce projet, prendra en charge une part de ce financement de l'ordre de CHF 90'000,- pour l'année 2011. Actuellement, l'évaluation des prestations fournies à la commune de Prangins correspond à 2 ½ postes

Les 3 postes d'aspirants de police figuraient dans le budget 2011, mais la Municipalité, par mesure d'économie, a décidé qu'aucun nouveau poste ne devait figurer dans le budget et, en cas de nécessité absolue, l'engagement de collaborateurs devrait passer par un préavis.

Pour entrer à l'école de police de Savatan, les candidats doivent être titulaires d'un CFC et sont donc dans la vie active. En cas d'engagement, ils doivent donner leur congé suffisamment tôt pour suivre leur formation policière dès mars 2011. La commune paiera l'écolage et leur salaire durant tout le temps de leur formation. Ils intégreront le corps de police et seront assermentés dès 2012.

Ces aspirants signent un contrat dans lequel il est stipulé qu'ils ont l'obligation de rester durant 5 ans dans le corps de police de Nyon. A défaut, ils doivent rembourser les frais de formation, soit : 80 % la première année, 60 % la 2^{ème}, 40 % la 3^{ème}, 20 % la 4^{ème} et 10% la 5^{ème} année.

L'engagement de 3 aspirants de police répond à la volonté de la commune de Nyon de former du personnel et non pas de tenter d'engager des policiers confirmés provenant d'autres communes. Actuellement, 4 candidats ont été retenus et si le Conseil communal donne son accord, 3 d'entre eux seront engagés.

Aucun de ces aspirants n'habite Nyon. Les commissaires ont alors demandé si un effort était fait dans l'administration pour trouver des logements dans la commune pour leur permettre de mieux s'intégrer à la population. Aucune démarche n'est entreprise pour trouver des logements mais, en règle générale, les policiers préfèrent ne pas habiter sur leur lieu de travail. S'ils sont de « piquet », ils doivent être sur les lieux dans les 30 minutes.

Pour maintenir sa police de proximité, la commune de Nyon doit répondre à des critères précis qui comprennent entre autre le nombre de policiers nécessaires. Ce nombre sera défini par le canton, selon plusieurs critères comme notamment la proximité de la douane, le nombre d'infractions et de vols par année etc, L'estimation, pour Nyon, serait d'engager entre 4 et 8 nouveaux policiers sans aucune incidence financière puisque la commune recevra du canton environ 2 millions de francs (assurés par la bascule de deux points d'impôt cantonal aux communes) pour le financement des tâches communales supplémentaires.

Différents critères devront être remplis comme notamment les interventions 24 h s/ 24, un poste ouvert 24 h s/ 24, un système informatique identique pour tout le canton tout en assurant la bascule des tâches avec la gendarmerie.

Actuellement, l'effectif de la police est au complet, soit 33 postes pour assurer la sécurité, mais si les critères cantonaux ne sont pas remplis, on risque de perdre notre police de proximité. Toutes les communes se mobilisent pour engager des policiers et il y aura 120 aspirants à l'école de Savatan en 2011 pour Vaud et Valais. Tous les policiers de Suisse suivent la même formation et reçoivent un brevet fédéral.

Conclusions

La Commission unanime estime qu'il est primordial de conserver notre police de proximité pour répondre au voeu de population qui a voté à 60 % pour la réforme policière.

Elle a été sensible au fait que la Municipalité prenne la décision de former ses policiers et ne peut que vivement recommander au Conseil communal d'accepter l'engagement de trois aspirants de police pour l'école 2011 dans le cadre de la réforme policière, étant entendu que le crédit demandé sera uniquement imputé sur l'année comptable 2011.

C'est donc à l'unanimité que la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

Vu le préavis No 181 concernant une demande de crédit de ChF 470'400.- pour le financement de 3 postes d'aspirant pour le service de police

Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce projet

Attendu que le dit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. Un crédit de CHF 470'400.- est accordé à la Municipalité pour financer l'engagement de trois aspirants pour le Service de police ;
2. Ce montant sera porté en augmentation des comptes ci-dessous selon la répartition suivante :

Comptes 600.3011.00 – 600.3030.00 – 600.3040.00 – 600.3050.00	CHF 281'400.-
Compte 130.3091.03	CHF 144'000.-
Comptes 600.3112.00 – 600.3116.00.01	CHF 45'000.-

La commission :

Jacky Colomb, président
Josette Gaille, rédaction du rapport
Knut Ruprecht
Gregory Durand
Albert Graf
Joël Tawil
Tefik Rashiti